



Republica da Guiné-Bissau
Ministério das Pescas e Economia Marítima

Accord des Nations Unies BBNJ



**ATELIER TECHNIQUE DE LA COMHAFAT
CASABLANCA, MAROC, 18-19 MAI 2026**

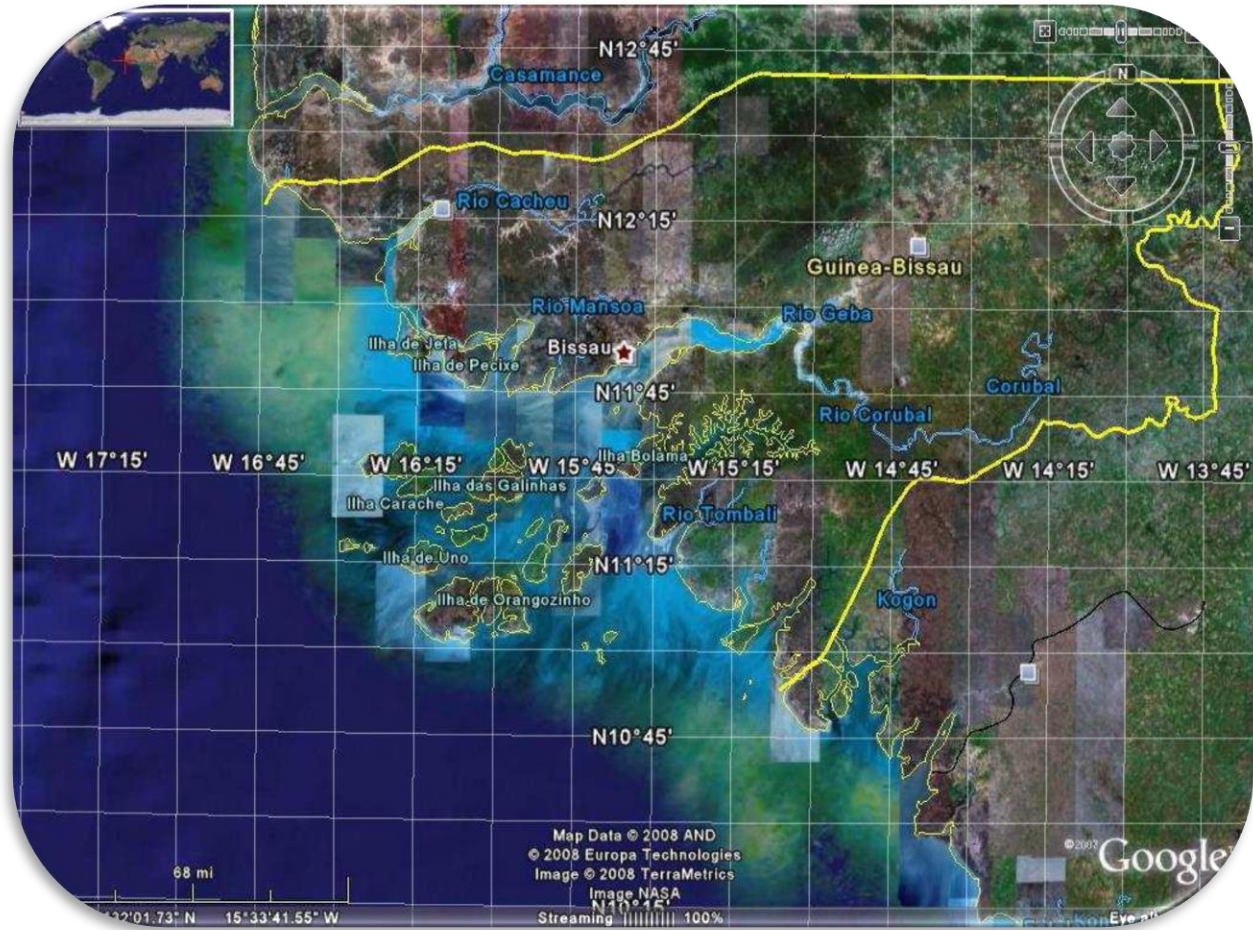
Superfície do país: 36.125 Km²

Une côte de 274 km de l'extension;

Population estimée: 2 millions d'habitants

Recepte nationale brut: US \$ 994 pour personne

Consumo de peixe por ano: 16 kgs/pessoa (GEP e INEP)



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

- L'Accord BBNJ est un instrument international à caractère international contraignant et régule la situation des eaux et de leurs ressources au-delà de la juridiction nationale.
 - L'objectif est, entre autres, la gouvernance de la pêche internationale sans préjudice des compétences des organisations régionales de gestion, la coopération, la conservation et la protection de la pêche.
 - L'accord comporte 4 sections.



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

- L'accord est entré en vigueur le 17 janvier 2026. L'accord doit être mis en œuvre toujours en complément d'autres instruments internationaux, tels que l'accord sur les mesures de l'État du port, l'Accord de Paris sur le changement climatique, les directives régionales de lutte contre la pêche INN (par exemple dans l'espace CSRP ou en Europe, la directive de l'UE sur le contrôle de la pêche), car l'ABBNJ vise à conserver et à utiliser de manière durable la diversité biologique des deux tiers des océans qui n'appartiennent à aucun État.



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

- L'accord, connu sous le nom de traité des hauts-fonds marins, est entré en vigueur officiellement le 17 janvier 2026. L'accord BBNJ se concentre sur 1- la conservation : l'objectif principal est de protéger les hauts-fonds marins et le plancher océanique international, en renforçant la résilience des océans face aux changements climatiques et à la pollution. 2- Aires marines protégées : la création d'AMP en haute mer est prévue afin de préserver les écosystèmes sensibles. 3- Ressources génétiques marines : partage équitable des bénéfices des ressources des hauts-fonds marins. 4- Évaluation de l'impact environnemental : évaluer l'impact des activités humaines sur les hauts-fonds marins. 5- Renforcement des capacités : les pays en développement peuvent être soutenus dans le renforcement de leurs capacités grâce au transfert de savoir-faire.



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

- La Guinée-Bissau a participé à certaines étapes techniques de négociation de l'accord BBNJ ; néanmoins, notre gouvernement l'a signé et l'a approuvé, ad referendum, le Président de la République l'ayant ratifié par le Décret n°10/2025, du 15/05, de manière rapide, ce qui démontre l'engagement du pays concernant la question de la préservation du haut-mer, patrimoine commun de l'humanité.



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

- Il est vrai que la Guinée-Bissau est un État côtier, bordé par l'océan Atlantique, ce qui a une incidence sur son développement économique et social, car une partie de la population vit de et dépend des ressources marines et océaniques. D'ailleurs, la pêche constitue une source importante de revenus pour l'État (licences de flotte, accords d'accès) et de revenus pour les opérateurs privés, elle emploie des jeunes et des femmes et constitue un moyen de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour nos populations. Par conséquent, la conservation des ressources marines et la préservation des océans, y compris les zones au-delà de la juridiction nationale, sont dans l'intérêt et la priorité du pays, malgré le faible niveau de développement du pays qui ne parvient pas à maximiser les revenus de l'utilisation et de l'exploitation de ses ressources marines et océaniques.



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

- La Guinée-Bissau est engagée dans la lutte contre la pêche INN. Le plan stratégique de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture 2023/2027 comprend comme l'un de ses axes fondamentaux le renforcement de la capacité de surveillance maritime et de recherche halieutique et océanographique. Ainsi, l'Accord BBNJ pourrait apporter, grâce à la coopération internationale, une valeur ajoutée au pays en ce qui concerne le renforcement du système national de surveillance maritime, en le dotant de moyens navals océaniques pour, d'une part, lutter contre la pêche INN et, d'autre part, contrôler la pollution marine et océanique, combattre d'autres activités illicites telles que la piraterie, la contrebande, le trafic de substances psychotropes, la migration clandestine, etc.



POSITION DE GUINÉE-BISSAU

Conclusion:

La Guinée-Bissau est pleinement engagée dans l'Accord BBNJ, en toutes les phases de négociation dudit accord. Le Président de la République, lui-même, le Gouvernement, ont pris l'engagement de lancer et conclure les procédures de l'approbation et de la ratification selon la Constitution de la République. En Mai 2025, le pays a ratifié l'Accord BBNJ, c'est que démontre que la fierté des Autorités vis à vis à la conservation et préservation de haut mer et des ses ressources génétiques et fossiles, patrimoine mondiale de toute l'humanité.





MERCI